

AUX MÉDECINS DE FAMILLE, URGENTOLOGUES, PÉDIATRES, GASTRO-ENTÉROLOGUES, MICROBIOLOGISTES- INFECTIOLOGUES ET INFIRMIÈRES PRATIQUANT EN MAURICIE ET AU CENTRE-DU-QUÉBEC

Trois cas d'hépatite A (2 au Québec et 1 en Nouvelle-Écosse) ont récemment été associés des produits de mangue congelés de l'entreprise Nature's Touch.

Vendredi 30 juillet 2021, l'Agence Canadienne d'inspection des aliments a émis un rappel pour ces produits étant donné qu'ils pourraient être contaminés par le virus de l'hépatite A.

- Ces produits ont été distribués dans plusieurs provinces du Canada (Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et Terre-neuve) jusqu'au 11 avril 2021.
- Ces produits sont bons à être consommés jusqu'en décembre 2022.
- L'information sur la distribution particulière dans les épiceries n'est pas encore disponible.

Il est possible que des personnes aient encore ce produit dans leur congélateur. Le risque d'une exposition récente ou future est encore possible.

PRODUITS VISÉS PAR LES RAPPELS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

<https://inspection.canada.ca/avertissements/2021-07-30/fra/1627691106085/1627691112044>

RECOMMANDATIONS

Pour toute **personne asymptomatique rapportant une exposition aux produits visés par les rappels, documenter le statut vaccinal** :

- **Si la personne est adéquatement vaccinée** contre l'hépatite A, l'informer qu'elle est considérée protégée et qu'il n'y a pas lieu de lui offrir une prophylaxie post-exposition. Recommander la consultation médicale s'il y a apparition de symptômes compatibles avec l'hépatite A.
- **Si la personne est non immune**, offrir la prophylaxie recommandée ou la surveillance des symptômes :

Consommation d'un des produits **dans les 14 derniers jours** :

- Offrir gratuitement la prophylaxie post-exposition avec un [vaccin monovalent contre l'hépatite A \(1 dose\) selon les indications du Protocole d'immunisation du Québec](#),
- Pour les personnes avec VIH, immunosuppression, problème chronique hépatique ou rénal, receveur d'organe, ou âgées de moins de 6 mois, évaluer la pertinence d'administrer des immunoglobulines.

Consommation des produits **depuis plus de 14 jours** :

- Recommander la surveillance des symptômes pendant toute la durée de la période d'incubation (de 2 à 7 semaines suivant la dernière exposition au produit).
- Aviser la personne de consulter un professionnel de la santé si des symptômes apparaissent pendant la période de surveillance.
- Rappeler les pratiques d'hygiène de base permettant d'éviter la transmission fécale-orale pendant la période d'incubation.

Pour toute **personne ayant des symptômes compatibles avec l'hépatite A**, procéder à l'investigation usuelle.

DÉCLARER RAPIDEMENT LES CAS D'HÉPATITE A À LA DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE DE LA MAURICIE ET DU CENTRE-DU-QUÉBEC

Par téléphone : 1 819 693-3943 ou 1-877-693-3943 (sans frais).

Par télécopieur : Transmettre le [formulaire de déclaration](#) au 1-866-377-6236.

Ces numéros sont réservés aux professionnels de la santé et ne doivent pas être utilisés par le public.